

Gouvernance de la donnée territoriale

Mis en place à partir de mars 2024, le groupe de travail « gouvernance de la donnée territoriale » a produit fin 2024 une note de recommandations validée par le conseil plénier du CNIG du 10 décembre 2024 dans laquelle figurent une définition de la « donnée territoriale » et des recommandations sur la mise en place des comités territoriaux de la donnée (CTD).

Le GT s'est réuni 5 fois en 2025 pour travailler sur ces propositions d'articulation.

Les travaux du GT se sont inspirés des premières démarches de mise en place de CTD en 2025 : Pays de la Loire (installation officielle le 24 février 2025), Hauts-de-France (préfiguration officielle le 13 mai 2025), Grand-Est (installation officielle le 27 novembre 2025), Occitanie (installation officielle le 4 décembre 2025).

Cette note expose l'état des réflexions du groupe de travail et présente ses préconisations d'approfondissement pour 2026.

Gouvernance de la donnée territoriale

Constats partagés

S'appuyer sur les dynamiques existantes pour la gouvernance de la donnée territoriale et laisser une liberté d'organisation locale, en prenant en compte les collectifs thématiques existants ou en cours de constitution.

Les enjeux principaux des CTD portent sur :

- Les projets communs et les coopérations entre partenaires de l'écosystème
- L'homogénéité et la mutualisation de données, ainsi que la co-construction de référentiels de données
- La mutualisation de briques technologiques entre portails de données
- L'indispensable mais complexe emboîtement d'échelles entre acteurs nationaux et territoriaux

Quel que soit le type d'organisation, la gouvernance multi-partenariale de la donnée génère un fort degré de complexité et nécessite des ressources spécifiques, tant humaines que financières, pour être efficace et durable

Gouvernance de la donnée territoriale

Constats partagés

Le nombre important d'acteurs nationaux impliqués dans la donnée territoriale multiplie les instances ou réunions auxquelles sont conviées les collectivités. Pourtant et paradoxalement, les concertations sur les échanges de données entre le niveau local et le niveau national ne sont pas toujours suffisantes.

Une bonne coordination du binôme Région/État semble essentielle pour, à la fois, porter une gouvernance multi-acteurs efficace de la donnée territoriale, coordonner utilement les moyens, et tirer le meilleur parti de la donnée pour la description et la prospective partagées du territoire.

Gouvernance de la donnée territoriale

Préconisations du groupe de travail : rôle des comités territoriaux de la donnée

Le CTD doit être constitué de façon à être l'intermédiaire entre les niveaux local et national sur les enjeux de la donnée, et être le correspondant et relais territorial du CNIG.

L'échelon régional est adapté pour une articulation entre le national et le local pour la gouvernance politique de la donnée.

Le CTD organise la concertation et se fait le porte-parole des acteurs du territoire, en particulier auprès du CNIG, en établissant une feuille de route territoriale.

Le CTD examine les projets et programmes des opérateurs territoriaux et nationaux, leurs orientations, leur adéquation par rapport aux besoins des territoires, leurs possibilités de mutualisation et de financement, leur avancement, et arbitre sur des projets locaux.

Gouvernance de la donnée territoriale

Préconisations du groupe de travail : Rôle et organisation du CNIG

Le CNIG organise la concertation au niveau national entre les CTD et les acteurs nationaux sous l'égide de son pôle de coordination avec les territoires. Il participe à la recherche de convergence sur une vision commune des besoins, pour laquelle un effort mutualisé serait pertinent, notamment sur la mise en place de référentiels ou de standards de données.

Face au besoin, pour les CTD et les acteurs territoriaux, de clarification et de simplification du rôle des acteurs au niveau national, le CNIG constitue le point d'entrée privilégié vers ces acteurs.

Le CNIG a un rôle de conseil pour la mise en place des CTD, et est un lieu de veille, de relais et d'échange de bonnes pratiques entre les CTD.

Les travaux de mutualisation se traduisant par des économies structurelles, cela pourrait justifier un renforcement des moyens du CNIG.

Le CNIG doit communiquer auprès des acteurs territoriaux pour préciser son rôle dans la gouvernance territoriale de la donnée.

Gouvernance de la donnée territoriale

Proposition de feuille de route du groupe de travail pour 2026

Proposer des modalités d'évaluation de court et moyen terme des CTD qui se constituent, afin d'en tirer des analyses utiles sur les conditions de la gouvernance multi-échelle de la donnée en France.

Faire des propositions d'organisation visant à réduire le degré de complexité de la gouvernance territoriale de la donnée à la fois dans l'articulation avec le niveau national et dans la concertation entre acteurs du niveau local.

Réfléchir au fonctionnement interne au CNIG pour lui permettre d'assurer un rôle permanent de suivi et de coordination des CTD en assurant la représentativité des territoires.

Prendre en compte l'orientation des plateformes de données vers la constitution d'espaces communs de données et réfléchir à la gouvernance à associer à ces espaces.

Se doter d'outils et supports visant la conviction d'un nombre croissant d'acteurs territoriaux de l'intérêt des CTD, et leur bonne information sur les meilleures voies de mise en œuvre.